



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 27 septembre 2016
3003 Berne-Wabern, le 29 septembre 2016

Le mois d'août 2016 en un coup d'œil

	Août 2016	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016
Etrangers (population résidante permanente)	2'018'069	--	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	5'446	45'119	36'417
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'845	66'144	60'884
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'632	15'461	14'566
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	659	4'479	4'786
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	520	4'490	5'049
Dérogations aux conditions générales d'admission	287	2'168	2'255
Regroupement familial (population résidante permanente)	4'992	31'367	29'791
Naturalisation	989	21'393	23'344

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.08.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Août 2015	Août 2016	Différence en %
Total	1'981'493	2'018'069	1.8
UE-28/AELE	1'354'344	1'382'138	2.1
UE-17	1'232'287	1'250'598	1.5
UE-8	70'518	78'221	10.9
UE-2	17'791	20'080	12.9
Croatie	29'871	29'308	-1.9
Ressortissants d'Etats tiers	627'149	635'931	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'018'069	100.0	36'576	1.8
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	25'769	1.3	-1'532	-5.6
Autorisations de séjour	684'738	33.9	15'434	2.3
Autorisations d'établissement	1'307'562	64.8	22'674	1.8

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Août 2015	Août 2016	Différence en %
Total	59'585	56'736	-4.8
UE-28/AELE	49'355	46'874	-5.0
UE-17	35'537	33'616	-5.4
UE-8	10'775	10'443	-3.1
UE-2	2'791	2'496	-10.6
Croatie	194	267	37.6
Ressortissants d'Etats tiers	10'230	9'862	-3.6

Source : SYMIC

- En août 2016, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En août 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.6% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.4% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	13'330	12'795	-4.0	98'370	91'580	-6.9
UE-28/AELE	9'364	8'993	-4.0	70'642	64'504	-8.7
UE-17	7'811	7'292	-6.6	58'568	52'951	-9.6
UE-8	1'254	1'130	-9.9	9'695	8'395	-13.4
UE-2	216	498	130.6	1'853	2'635	42.2
Croatie	39	29	-25.6	303	303	0.0
Ressortissants Etats tiers	3'966	3'802	-4.1	27'728	27'076	-2.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	7'430	7'474	0.6	73'259	68'167	-7.0
UE-28/AELE	5'764	5'882	2.0	60'015	55'278	-7.9
UE-17	4'017	4'115	2.4	43'022	39'195	-8.9
UE-8	1'251	1'275	1.9	12'287	11'739	-4.5
UE-2	471	444	-5.7	4'421	3'969	-10.2
Croatie	15	40	166.7	204	298	46.1
Ressortissants Etats tiers	1'666	1'592	-4.4	13'244	12'889	-2.7

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	10'616	10'270	-3.3	71'810	68'731	-4.3
UE-28/AELE	7'583	7'316	-3.5	52'985	49'787	-6.0
Ressortissants Etats tiers	3'033	2'954	-2.6	18'825	18'944	0.6

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier à août 2016: 7'346 (population étrangère résidente permanente) ; 3'123 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	7'110	6'950	-2.3	49'115	51'696	5.3
UE-28/AELE	5'312	5'275	-0.7	36'525	38'123	4.4
UE-17	4'773	4'685	-1.8	32'638	33'828	3.6
UE-8	363	423	16.5	2'729	3'145	15.2
UE-2	87	101	16.1	678	707	4.3
Croatie	46	40	-13.0	236	233	-1.3
Ressortissants Etats tiers	1'798	1'675	-6.8	12'590	13'573	7.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	4'241	3'871	-8.7	44'127	40'704	-7.8
UE-28/AELE	3'268	3'092	-5.4	36'022	33'498	-7.0
UE-17	2'355	2'204	-6.4	26'068	24'372	-6.5
UE-8	660	667	1.1	7'514	6'770	-9.9
UE-2	225	198	-12.0	2'271	2'173	-4.3
Croatie	11	14	27.3	81	83	2.5
Ressortissants Etats tiers	973	779	-19.9	8'105	7'206	-11.1

Source : SYMIC

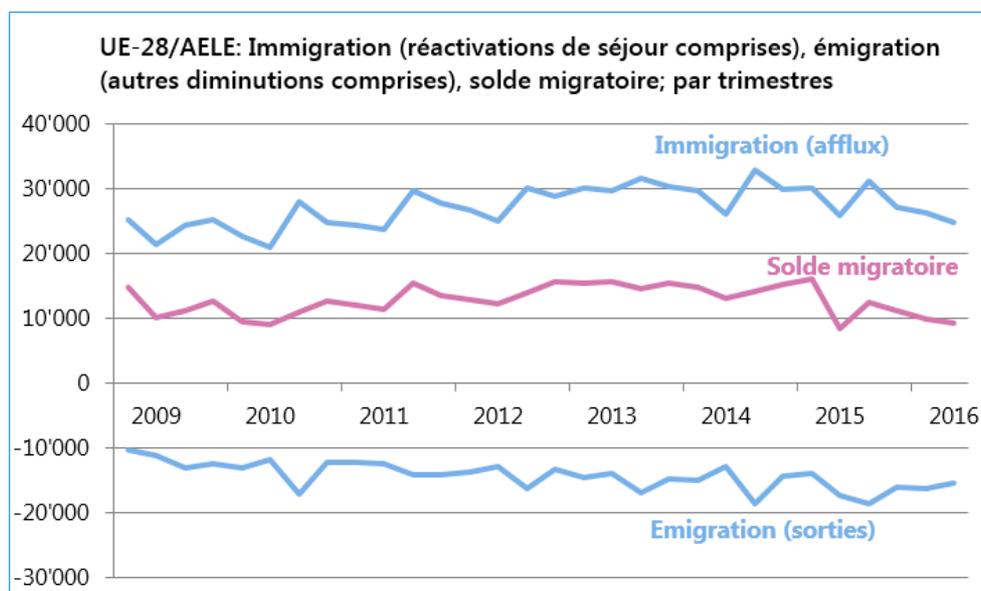
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à août 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-19.3%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à août 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-6.9%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à août 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+5.3%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à août 2016 : 10'813 (population étrangère résidente permanente) ; 30'787 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	5'951	5'446	-8.5	45'119	36'417	-19.3
UE-28/AELE	3'912	3'476	-11.1	31'234	24'092	-22.9
UE-17	2'970	2'432	-18.1	23'718	17'401	-26.6
UE-8	851	658	-22.7	6'541	4'845	-25.9
UE-2	102	382	274.5	961	1'788	86.1
Croatie	-15	-16	-6.7	38	57	50.0
Ressortissants Etats tiers	2'039	1'970	-3.4	13'885	12'325	-11.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	660	1'175	78.0	2'748	-201	-107.3
UE-28/AELE	772	1'123	45.5	3'117	89	-97.1
UE-17	468	775	65.6	1'127	-1'684	-249.4
UE-8	288	343	19.1	1'655	1'598	-3.4
UE-2	31	0	-100.0	347	207	-40.3
Croatie	-7	9	228.6	16	13	-18.8
Ressortissants Etats tiers	-112	52	146.4	-369	-290	21.4

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'854	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'249	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'077	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'640	9'819	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	- 4.5
Mars	4'459	3'538	- 20.7	3'697	2'983	- 19.3	6'762	6'423	- 5.0
Avril	4'475	4'429	- 1.0	4'731	5'043	+ 6.6	7'193	7'960	+ 10.7
Mai	4'371	4'027	- 7.9	5'010	4'497	- 10.2	7'529	7'378	- 2.0
Juin	4'635	4'162	- 10.2	5'395	5'172	- 4.1	9'345	8'893	- 4.8
Juillet	4'464	3'872	- 13.3	4'840	3'685	- 23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Total	54'695	50'534	-7.6	52'276	48'737	-6.7	96'443	92'546	-4.0

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	-3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Mars	1'081	605	- 44.0	1'576	1'313	- 16.7	1'767	1'699	- 3.8
Avril	879	740	- 15.8	1'615	1'747	+ 8.2	1'893	2'069	+ 9.3
Mai	764	711	- 6.9	1'685	1'855	+ 10.1	1'929	2'166	12.3
Juin	918	764	- 16.8	2'112	1'933	- 8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	- 30.4	1'795	1'431	- 20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Total	11'819	8'631	-27.0	17'641	17'214	-2.4	21'868	21'543	-1.5

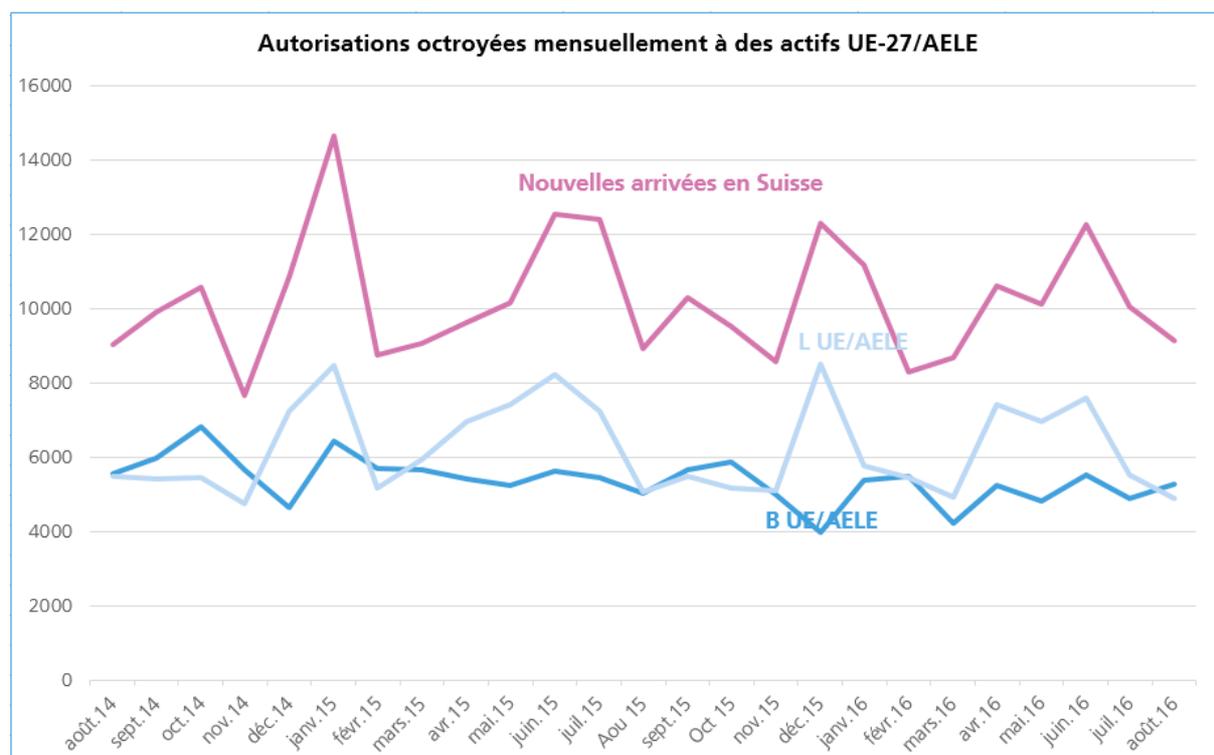
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Septembre	92	91	-1.1	582	592	1.7	650	586	-9.8
Octobre	106	68	-35.8	698	636	-8.9	717	522	-27.2
Novembre	84	93	10.7	542	631	16.4	405	449	10.9
Décembre	103	78	-24.3	561	570	1.6	487	451	-7.4
Janvier	112	79	-29.5	558	496	-11.1	522	382	-26.8
Février	82	121	47.6	614	724	17.9	458	468	2.2
Mars	99	78	-21.2	666	616	-7.5	533	550	3.2
Avril	70	63	-10.0	611	628	2.8	523	569	8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Total	1'015	2'095	+106.4	7'319	6'757	-7.7	6'738	6'794	+0.8

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 20 autorisations de séjour B et 45 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	306'245
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	306'245
Mars	5'333	4'301	4'892	295'268	306'245
Avril	5'483	5'223	4'980	298'280	308'175
Mai	4'484	4'111	4'122	298'280	308'175
Juin	4'789	5'159	4'641	298'280	308'175
Juli	5'517	4'687	3'963	300'571	--
Août	4'503	4'264	4'748	300'571	--
Septembre	5'228	4'757		300'571	
Octobre	5'785	4'981		304'117	
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Août 2015	Août 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	894 609	885 805	- 8 804	- 1.0
Travailleurs	688 076	697 273	9 197	1.3
Indépendants	67 520	63 290	- 4 230	- 6.3
Travailleurs détachés	139 013	125 242	- 13 771	- 9.9

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	56 951	56 306	- 645	- 1.1
Travailleurs	34 321	34 694	362	1.1
Indépendants	6 446	6 210	- 225	- 3.5
Travailleurs détachés	16 184	15 402	- 782	- 4.8

Annonces par secteurs économiques

Total général	56 951	56 306	- 645	- 1.1
Agriculture	4 379	4 701	322	7.4
Industrie et artisanat	20 714	19 529	- 1 185	- 5.7
Services	31 858	32 076	218	0.7

Source : SYMIC

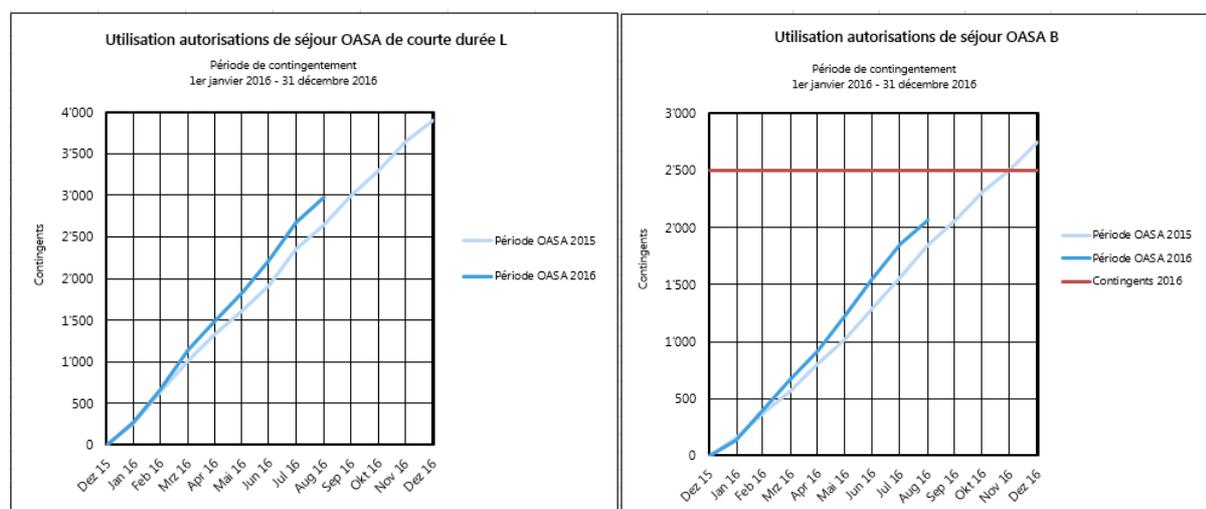
- Le nombre de personnes actives **nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE** a diminué de septembre 2015 à août 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 4% (- 3'897 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes **nouvellement arrivées en Suisse** a diminué de - 1.5% pendant cette période (- 325 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'UE-2. De septembre 2015 à août 2016, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+ 0.8%, + 56 personnes).
- Les **autorisations frontalières octroyées** ont augmenté de + 11.3% en août 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En août 2016, 21'612 **prestataires de service** ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de - 4.5% (- 1'018 annonces).
- Les **prises d'emploi de courte durée** auprès d'un employeur suisse ont augmenté en août 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 1.1%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007	1'145	566	676
Avril	1'334	1'492	808	923
Mai	1'618	1'837	1'026	1'229
Juin	1'926	2'229	1'290	1'542
Juillet	2'350	2'669	1'567	1'860
Août	2'646	2'981	1'844	2'068
Septembre	2'985		2'066	
Octobre	3'295		2'313	
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

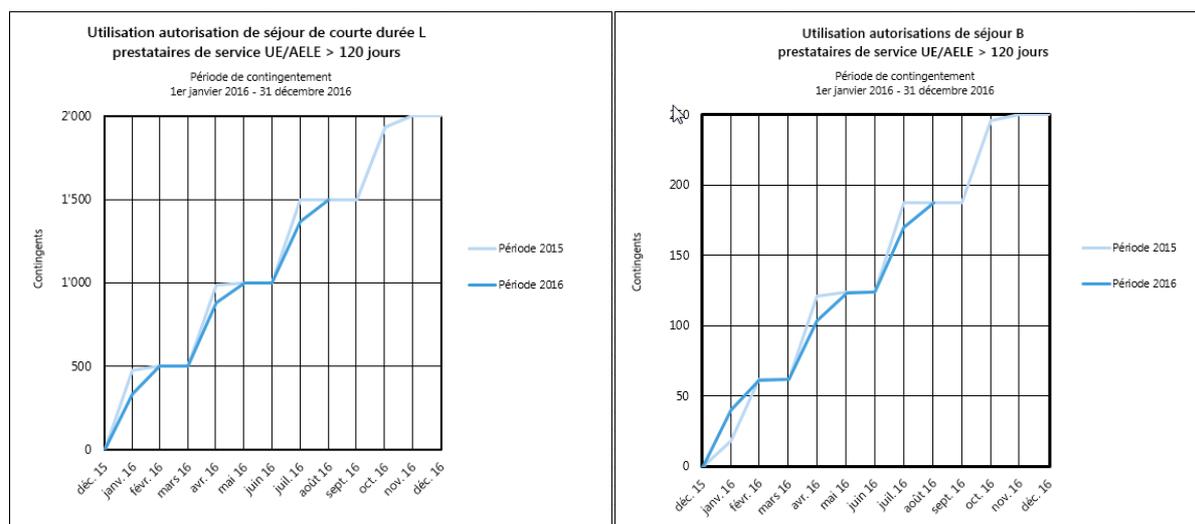


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin août 2016, à 75% des autorisations de séjour de courte durée L et 83% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500	500	62	62
Avril	986	880	121	103
Mai	1'000	1'000	124	123
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'500	1'370	187	170
Août	1'500	1'500	187	187
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'934		246	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin août 2016, à 75% des autorisations de séjour de courte durée L et à 75% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'250	5'301	1.0	45'793	42'353	-7.5
Agriculture	144	115	-20.1	1'543	1'289	-16.5
Industrie et artisanat	916	920	0.4	8'750	7'818	-10.7
Services	4'190	4'266	1.8	35'500	33'246	-6.3
UE-17	4'342	4'180	-3.7	37'501	34'306	-8.5
Agriculture	74	56	-24.3	634	564	-11.0
Industrie et artisanat	748	741	-0.9	7'223	6'363	-11.9
Services	3'520	3'383	-3.9	29'644	27'379	-7.6
UE-8	800	745	-6.9	7'155	6'106	-14.7
Agriculture	61	31	-49.2	764	555	-27.4
Industrie et artisanat	157	129	-17.8	1'411	1'142	-19.1
Services	582	585	0.5	4'980	4'409	-11.5
UE-2	83	348	319.3	961	1'756	82.7
Agriculture	9	27	200.0	144	167	16.0
Industrie et artisanat	6	48	700.0	89	283	218.0
Services	68	273	301.5	728	1'306	79.4
Croatie	8	4	-50.0	78	65	-16.7
Agriculture	0	0	--	0	1	--
Industrie et artisanat	2	0	-100.0	17	10	-41.2
Services	6	4	-33.3	61	54	-11.5

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à août 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a également diminué dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'156	5'307	2.9	54'917	50'208	-8.6
Agriculture	522	582	11.5	6'585	6'581	-0.1
Industrie et artisanat	839	858	2.3	8'827	7'783	-11.8
Services	3'795	3'867	1.9	39'505	35'844	-9.3
UE-17	3'565	3'687	3.4	39'030	35'201	-9.8
Agriculture	186	189	1.6	2'088	2'076	-0.6
Industrie et artisanat	671	691	3.0	7'385	6'689	-9.4
Services	2'708	2'807	3.7	29'557	26'436	-10.6
UE-8	1'133	1'171	3.4	11'540	11'040	-4.3
Agriculture	243	291	19.8	3'571	3'650	2.2
Industrie et artisanat	132	92	-30.3	1'087	759	-30.2
Services	758	788	4.0	6'882	6'631	-3.6
UE-2	439	406	-7.5	4'119	3'644	-11.5
Agriculture	93	102	9.7	925	855	-7.6
Industrie et artisanat	31	63	103.2	257	209	-18.7
Services	315	241	-23.5	2'937	2'580	-12.2
Croatie	15	39	160.0	188	280	48.9
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	5	11	120.0	95	121	27.4
Services	10	28	180.0	93	159	71.0

Source : SYMIC

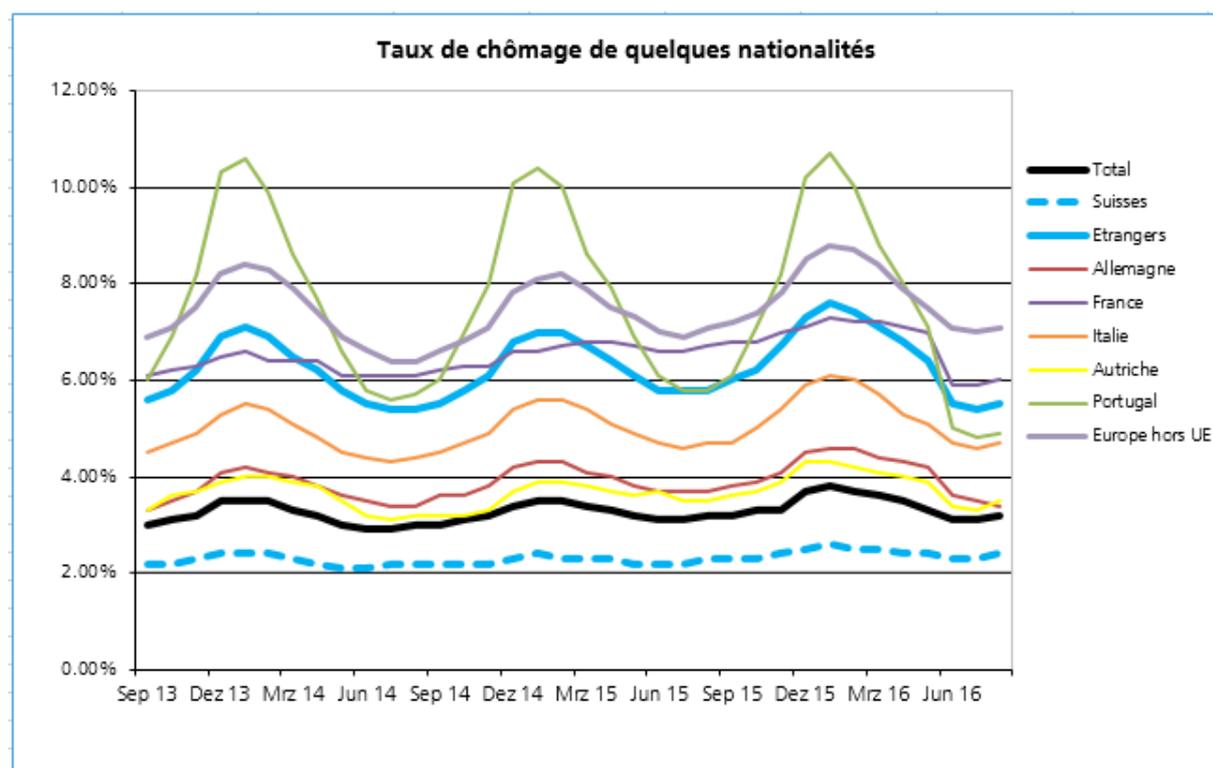
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en août 2016

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'845
Restauration et hébergement	1'524
Agriculture	626
Enseignement	490
Santé et service vétérinaire	479

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Août 2015	Août 2016
Total	3.1%	3.1%
Etrangers	5.8%	5.4%
Suisses	2.2%	2.3%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	6	8	33.3	47	56	19.1
Par suite de violence conjugale	1	0		4	9	125.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	8		43	47	9.3
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	270	279	3.3	2'121	2'199	3.7
Sans papiers <i>a)</i>	26	45		218	307	40.8
Parent étranger d'un enfant suisse	11	16			89	9.9
Intérêts publics majeurs	4	7		29	36	24.1
Conversion de permis F ⁴ en permis B <i>b)</i>	142	142		1'200	1'262	5.2
Conversion de permis N ⁵ en permis B <i>c)</i>	9	9		84	86	2.4
Autres exceptions ⁶	78	60		509	419	-17.7
Total	276	287	4	2'168	2'255	4

Source : SYMIC

⁴ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁵ Permis N = requérants d'asile.

⁶ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁷ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à août 2016
Somalie	175
Afghanistan	156
Kosovo	148
Irak	113
Sri Lanka	96
Chine	95
Bolivie	82
Erythrée	68
Syrie	67
Serbie	60
Autres	595
Total	1'655

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	5'201	4'992	-4.0	31'367	29'791	-5.0
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	751	830	10.5	5'827	6'109	4.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	4'450	4'162	-6.5	25'540	23'682	-7.3

Source : SYMIC

⁷ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	5'201	4'992	-4.0	31'367	29'791	-5.0
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	3'211	2'942	-8.4	17'709	15'825	-10.6
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'990	2'050	3.0	13'658	13'966	2.3

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à août 2016
Italie	3'049
Allemagne	2'601
Portugal	2'279
France	1'862
Kosovo	1'476
Espagne	1'119
Etats-unis d'Amérique	1'075
Macédoine	989
Brésil	849
Inde	829
Autres	13'663
Total	29'791

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Naturalisations	2'057	989	-51.9	21'393	23'344	9.1
ordinaires	1'968	940	-52.2	16'174	17'856	10.4
facilitées et réintégrations	89	49	-44.9	5'219	5'488	5.2

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Août 2015	Août 2016	Différence en %
Allemagne	282	134	-52.5
Italie	259	97	-62.6
Portugal	193	94	-51.3
Kosovo	152	82	-46.1
Turquie	95	49	-48.4
France	145	41	-71.7
Serbie	72	39	-45.8
Bosnie et Herzégovine	45	36	-20.0
Macédoine	56	33	-41.1
Espagne	93	33	-64.5

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2015	Août 2016	Différence en %	Janvier à août 2015	Janvier à août 2016	Différence en %
Total	6'313	7'302	15.7	50'181	55'875	11.3
octroyées de manière anticipée ⁸	211	274	29.9	1'674	2'030	21.3

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à août 2016
Russie	201
Pologne	184
Inde	183
Hongrie	141
Roumanie	124

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 55'875 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à août 2016, dont 2'030 (3.6%) de manière anticipée.

⁸ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).